

I4CE

# Questionnaire aux candidats à l'élection présidentielle 2022

Réponse de l'équipe de Yannick Jadot

Février 2022

## Table des matières

Questions transversales .....	2
Questions thématiques .....	8
Rénovation énergétique des bâtiments .....	8
Décarbonation des transports.....	11
Production d'énergie décarbonée.....	15
Transition agricole et alimentaire .....	17
Forêt .....	19
Adaptation.....	20
Collectivités .....	22
Réforme de la fiscalité.....	23
Autre.....	27
Compléments .....	28
Annexe.....	0

## Questions transversales

- Comptez-vous revoir à la hausse ou à la baisse les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre que la France s'est fixée à l'horizon 2030 et à l'horizon 2050 ?  
NB : vous pourrez, dans la suite du questionnaire, indiquer les objectifs sectoriels que vous souhaitez réviser, par exemple sur la production d'énergie, la rénovation des bâtiments, les véhicules, l'agriculture ou encore la forêt.

**Le gouvernement actuel s'est engagé à baisser les émissions de 40% d'ici 2030, objectif qu'il se montre incapable de tenir alors même qu'il aurait dû réhausser l'ambition.**

**Le programme de Yannick Jadot vise une baisse de 55% des émissions d'ici 2030 (par rapport à 1990). Cet objectif nous place à l'avant-garde des ambitions climatiques de l'Union Européenne, qui prévoit désormais une réduction analogue de -55% d'ici 2030 à l'échelle du continent. La part de la France dans cet effort est évaluée autour de -47,5% ; il nous semble essentiel d'aller plus loin. A horizon 2050, l'objectif est celui d'une neutralité carbone effective avec une réduction des émissions d'au minimum un facteur 6.**

**Dans chaque grand secteur émetteur, nous avons ciblé les principales sources d'émissions et proposé les décisions qui s'imposent, au regard des scénarios étudiés (Carbone 4, de l'Ademe Vision 2035-2050, de NégaWatt, d'Afterres2050 et du Shift Project), en choisissant les options les plus ambitieuses et rapides en termes d'atteinte de la neutralité carbone. Nous agissons donc sur le bâtiment, les transports, l'agriculture et l'alimentation, l'énergie, l'industrie. Dès aujourd'hui, nous devons donner à l'ensemble des secteurs économiques de la visibilité sur l'avenir des filières, et faire de la puissance publique le premier moteur de cette transition.**

- Les financements publics sont un des leviers dont dispose l'Etat pour accompagner la lutte contre les changements climatiques. Est-ce un levier que vous comptez mobiliser et pourquoi ? Quelle place accordez-vous aux autres leviers dont dispose l'Etat pour le climat, que ce soit la réglementation ou la fiscalité ? Avez-vous estimé la hausse ou la baisse des financements publics que vous consacrez au climat ?

**La lutte contre le dérèglement climatique, mais également l'adaptation à ce dernier, dans une approche systémique (c'est-à-dire liée aux mesures qui seront prises en matière de lutte contre l'extinction du vivant, les pollutions des eaux, de l'air, des sols) s'appuient sur tous les leviers à disposition : réglementation, financements publics destinés à la fois à assurer l'atteinte des objectifs climatiques mais également à prendre en compte leurs impacts sociaux (principe du « zéro reste à charge » pour les ménages modestes), mobilisation des financements des institutions financières publiques, des collectivités locales, réorientation des capitaux privés et révision de la fiscalité selon le principe du « bonus malus » environnemental.**

**C'est ainsi que nous souhaitons prendre dès notre arrivée au pouvoir certaines décisions fortes concernant la sortie de l'élevage industriel, l'interdiction des pesticides, un plan de rénovation de l'ensemble des passoires thermiques, ou encore l'anticipation dès 2030 de l'interdiction de vente de véhicules thermiques neufs.**

**Les caractéristiques de la crise climatique et l'urgence à agir justifient également une action budgétaire plus directe de l'Etat.**

Nous augmenterons fortement les financements publics consacrés au climat à travers un plan d'investissement dans la transformation écologique des secteurs les plus émetteurs (transports, bâtiments, énergie, agriculture, certains secteurs industriels) de 25 Md€ supplémentaires par an, par rapport à ce qui est investi aujourd'hui par l'Etat. Nous mettrons en place de nouveaux cadres contractuels avec les collectivités locales pour que ces dernières, dont le rôle est fondamental en matière d'investissement public, soient entraînées dans nos projets de transition dans tous les secteurs et sur l'ensemble du territoire national.

Nous supprimerons toutes les niches fiscales défavorables pour le climat, en particulier celles qui concernent le transport aérien intérieur et le fret routier, tout en prévoyant des plans ciblés d'accompagnement des secteurs affectés par ce changement. Nous supprimerons les quotas gratuits, et appliquerons un prix au carbone importé via le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union Européenne, dont nous souhaitons accélérer la mise en œuvre. Le produit de la contribution climat énergie intérieure sera intégralement affecté à des investissements dans la transition énergétique et au soutien direct aux ménages les plus modestes (chèque énergie). Son niveau ne sera révisé qu'en cas de baisse significative des prix des énergies fossiles.

Nous utiliserons la fiscalité environnementale à la fois pour financer ce plan et développer des logiques beaucoup plus incitatives en faveur du financement de la transformation écologique. C'est le sens de nos propositions de « bonus environnemental » en matière d'évolution de la TVA ou d'introduction d'une composante climat dans l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF Climatique, lequel rétablira l'impôt sur le patrimoine, en y ajoutant une composante de fiscalité modulée en fonction de l'alignement ou non des portefeuilles d'actifs détenus par les contribuables les plus riches, sur la taxonomie européenne), par exemple.

Toutes ces décisions budgétaires seront inscrites dans une loi de programmation budgétaire pour le climat, qui planifiera les changements à conduire dans les secteurs prioritaires que sont l'énergie, le logement, les transports et l'industrie.

Une plus grande transparence sera demandée aux entreprises pour faire progresser la connaissance que tous, autorités et investisseurs, auront de leur impact carbone, de façon à ce que l'ensemble des aides publiques soient conditionnées à leurs engagements climatiques et que l'épargne soit prioritairement orientée vers les secteurs qui contribueront à la transition. Nous utiliserons également le levier de la commande publique pour pousser le monde économique vers de nouveaux standards sociaux et environnementaux. Un malus prudentiel sera mis en place pour les institutions financières qui continuent d'investir dans les actifs néfastes pour le climat.

Le financement public de la transition écologique ne s'arrête pas dans notre projet aux investissements. Nous soutiendrons les services publics qui y contribuent, s'agissant tant de l'atténuation que de l'adaptation au changement climatique, en particulier en renforçant les moyens dans un certain nombre de secteurs clefs. 65 000 postes seront ainsi créés dans l'Education Nationale et 10 000 dans l'enseignement supérieur pour la formation des générations futures. Les moyens de la recherche publique seront portés à 1% du PIB à l'horizon 2025, et ceux de la recherche privée réorientée vers les sujets liés à la transition écologique via la transformation du crédit impôt recherche (CIR). L'enseignement de la transition écologique sera encouragé dans toutes les filières de l'enseignement supérieur.

- Il nous semble important de programmer dans la durée les financements alloués par l'Etat à la lutte contre les changements climatiques : l'Etat se fixant des objectifs à l'horizon 2030, il devrait être en capacité de clarifier, même dans les grandes masses, les moyens alloués à cet horizon et a minima sur le prochain quinquennat. Quels outils, notamment législatifs, envisagez-vous pour inscrire les moyens de l'action pour le climat dans la durée ? Avez-vous par exemple prévu d'adopter une loi de programmation des financements publics pour le climat ?

Notre cadre budgétaire est gouverné par le principe d'annualité, qui est sain d'un point de vue démocratique. Néanmoins, dans de nombreux secteurs, comme la défense ou la recherche, des lois de programmation sont votées qui inscrivent des engagements pluriannuels dans la longue durée de façon à pouvoir anticiper sur des évolutions de long terme et donner de la prévisibilité à tous les acteurs économiques et sociaux.

Dès le PLF 2023 nous voterons une grande loi de programmation budgétaire pour le climat - après de premières orientations inscrites dans le collectif budgétaire de l'été 2022 (PLFR et PLFRSS). Celle-ci intégrera notamment la planification des investissements sur les infrastructures de la transition et l'adaptation au changement climatique, ainsi que les modalités de sortie de toutes les dépenses néfastes pour le climat.

Par ailleurs, chacune de nos réformes sera évaluée ex-ante et ex-post à l'aune des 10 nouveaux indicateurs de richesse : emploi, inégalités de revenus, réduction de la pauvreté en conditions de vie, empreinte carbone, artificialisation des sols, espérance de vie en bonne santé, taux de décrochage scolaire, satisfaction, endettement et patrimoine public.

Enfin, nous réformerons les procédures d'évaluation des lois, avant leur vote (études d'impact) et après leur mise en œuvre. Elles seront conduites non plus par le gouvernement lui-même, mais par un organisme public indépendant, sur le modèle du bureau fédéral du plan en Belgique. Cet organisme s'appuiera sur les travaux d'institutions existantes, tels un CESE refondu, un Conseil de la démocratie citoyenne, le Haut Conseil pour le Climat (HCC) ou le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP). Tous ses avis seront publics pour alimenter le débat public autant que le débat parlementaire. Nous agissons aussi institutionnellement en créant un Défenseur des droits de la nature, autorité indépendante qui veillera à la protection de l'environnement et des espaces naturels.

- À qui bénéficient prioritairement les financements publics que vous consacrez au climat et pourquoi : à l'ensemble des ménages ou aux ménages modestes ? Aux collectivités locales ? À l'ensemble des entreprises ou à certaines d'entre elles ?

Nos deux priorités sont l'efficacité pour atteindre nos objectifs climatiques et la justice sociale pour ne laisser personne en dehors de la transition.

Dans cette perspective, nos financements publics seront orientés vers le bien être des citoyens et citoyennes dans leur ensemble. Les financements sur budget de l'Etat seront ainsi en priorité destinés à couvrir les dépenses d'aides à la consommation décarbonée des ménages (rénovation énergétique des logements, achat de véhicules bas carbone), sur le principe du « zéro reste à charge pour les ménages les plus modestes ».

Nos financements publics vers les ménages veilleront dans un premier temps à réparer les inégalités et fractures sociales. Pour ce faire nous orienterons nos financements vers les ménages précaires

**lors du développement du plan de rénovation thermique. Nous doublerons les aides à la conversion thermiques vers l'électrique et relèverons à 400€ le montant du chèque énergie. Notre conviction profonde est, néanmoins, de veiller à l'amélioration des conditions de vie pour toutes et tous sans discriminations. Nous créerons un revenu citoyen universel, dès 18 ans, automatique pour ceux qui n'ont pas de revenu ou un revenu inférieur, qui sera porté à 918€ minimum (APL comprises) de façon à ce que personne en France ne vive dans la grande pauvreté.**

**L'efficacité exige de mettre les moyens publics sur les secteurs prioritaires, ceux qui émettent le plus de gaz à effet de serre et dont la décarbonation est la plus nécessaire : l'énergie, les transports, le logement, l'industrie et l'agriculture. Tous les financements publics dans ces secteurs, qu'il s'agisse des investissements, des aides aux entreprises, de la commande publique, seront soumis à une conditionnalité climatique pour parvenir au respect des engagements climatiques de l'Union Européenne. Dès lors, nous soutiendrons toutes les entreprises qui s'engageront dans une transition effective, et cesserons, par souci d'efficacité dans l'utilisation de l'argent public, de soutenir les autres. Nous accompagnerons les transitions des secteurs qui seront concernés par une mutation accélérée de leurs activités, en particulier l'aéronautique, l'énergie, l'agroalimentaire et l'automobile. Tous ces changements seront conduits dans le dialogue avec les partenaires sociaux, représentants des employeurs et des salariés, filière par filière, territoire par territoire.**

**Les collectivités locales sont un échelon essentiel de la lutte contre le changement climatique. Trop souvent elles ont été bridées et méprisées alors qu'elles portent des politiques publiques fondamentales, et qu'elles sont souvent plus avancées que l'Etat dans leurs réflexions sur la transition écologique. Nous sommes attachés à leur libre administration dans le cadre de la démocratie locale, et les municipalités écologistes sont déjà à la pointe des changements nécessaires pour l'ensemble de la société, à l'image de Grenoble, capitale verte de l'Europe. Dès lors, nous leur donnerons les moyens de mener des projets de transition énergétique en stabilisant le cadre financier qui est le leur, en rétablissant une partie de leur pouvoir fiscal et en renforçant de façon significative les dispositifs de péréquation qui prendront davantage en compte les disparités de revenus au sein des territoires.**

- **Les financements publics pour le climat sont un moyen et pas une fin en soi. Ainsi, ce qui compte vraiment ce ne sont pas les milliards dépensés pour aider les Français à rénover leurs logements, mais plutôt les réductions d'émissions de CO2 effectivement générées, qui doivent nous mettre sur la voie de la neutralité carbone et si possible à moindre coût. Quelles sont les principales mesures, sectorielles ou globales, envisagées pour s'assurer de l'efficacité des financements publics ?**

**Une liste (non exhaustive) des mesures portées par notre projet en la matière figure en annexe à cette réponse.**

- Si vous prévoyez des dépenses publiques additionnelles pour le climat sur le prochain quinquennat, comment comptez-vous les financer ? Par de l'endettement, la hausse de la fiscalité (laquelle ?), la baisse d'autres dépenses (lesquelles ?) ? Espérez-vous une hausse des recettes fiscales engendrée par vos propositions économiques voire par les investissements publics et privés pour le climat ? Envisagez-vous une modification des règles budgétaires européennes par exemple pour traiter différemment les investissements publics pour le climat ?

Le projet écologiste est un projet équilibré et budgétairement soutenable. Nos ambitions en matière de soutien aux services publics, de santé, de protection sociale, d'accompagnement de la transition et de lutte contre la pauvreté sont entièrement autofinancées par la réorientation de dépenses existantes et le recours à une fiscalité juste. La dette que nous souscrirons, principalement auprès de la BCE via des obligations souveraines, notamment vertes, ne visera qu'à investir sur les infrastructures d'une société décarbonée, elle sera sortie des modalités de calcul de la dette à l'échelle européenne.

Nous utiliserons le levier fiscal pour réparer le modèle social français et pour préserver notre planète. Nous réorienterons les financements publics néfastes pour l'environnement vers le financement de ce plan de transformation écologique, créerons un ISF climatique dont l'assiette sera élargie aux biens professionnels et les taux progressifs, à partir d'un seuil de 2M€. Une dimension incitative y sera intégrée via un un bonus/malus qui tiendra compte de la nature des actifs détenus. L'impôt sur le revenu et la fiscalité des successions seront rendus plus justes et progressifs pour que chacun contribue réellement selon ses capacités. La TVA sera modulée pour soutenir les filières socialement et écologiquement responsables, et sanctionner les autres. Enfin, les impôts sur la production seront rétablis à leur niveau d'avant la crise COVID.

Enfin, le budget de l'UE devra être musclé pour largement dépasser les 1% du RNB sur le moyen terme. Sur le court terme, nous travaillerons au lancement d'un grand plan d'investissement public dans la transition écologique d'au moins 2000 milliards d'euros sur la décennie, grâce à la réforme en profondeur des règles budgétaires et à la mobilisation d'un budget européen doté d'un instrument d'investissement écologique et de solidarité permanent.

**Equilibre général de notre budget (plein effet de toutes nos mesures à horizon 2027):**

Recettes (ou dépenses arrêtées)	71 Mds€	Dépenses	93 Mds€
Réorientation des dépenses par l'éco-conditionnalité des aides publiques aux entreprises et l'abandon de certains projets	18 Mds€	Grand plan d'investissement dans la transition écologique	25 Mds€
ISF-Climatique	15 Mds€	Soutien aux services publics	22 Mds€
Lutte contre l'évasion et la fraude fiscale Taxation des multinationales	10 Mds€	Revenu citoyen	20 Mds€

Rétablissement des de la fiscalité des entreprises d'avant 2020	10 Mds€	Mesures de solidarité et de protection sociale	16 Mds€
Renforcement de la fiscalité sur l'héritage	8 Mds€	Santé	8 Mds€
Suppression de la flat-tax	4 Mds€	Autres	2 Mds€
Légalisation du cannabis et ajustement de la TVA	6 Mds€		
Solde (endettement)	22 Mds€		

## Questions thématiques

Rénovation énergétique des bâtiments		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Améliorer l'efficacité des aides à la rénovation des bâtiments ; anticiper la hausse des dépenses budgétaires		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques	À travers ces mesures, nous souhaitons atteindre une baisse de consommation finale d'énergie de 50% en 2030 contre 40% aujourd'hui.	
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Fiscalité		
Règlementation	<p>Pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels, nous mettrons fin à l'artificialisation des sols en instaurant la règle de " zéro artificialisation". Nous développerons les continuités écologiques (trames verte et bleue, sanctuarisation des parcs nationaux et régionaux).</p> <p>plusieurs volets pour atteindre le ZAN :</p> <p>réforme de la fiscalité pour assurer la cohérence : près d'une trentaine de taxes s'appliquant aux terrains urbanisables qui constituent des sources importantes de financement des collectivités locales : la taxe foncière (41 milliards d'euros), la taxe d'habitation (22,5 milliards) et 945 millions pour la taxe sur les surfaces commerciales. La réduction de l'artificialisation des sols obligera à repenser ces dispositifs pour ne pas pénaliser les collectivités. Le</p>	<p>Nous augmentons le fond friche doté initialement de 300 millions pour la première édition, actuellement de 600 millions d'euros pour 2021-2022, à 1 milliard d'euros. Vient en complément des actions des collectivités locales et des promoteurs privés.</p>

	<p>dispositif sera à préciser avec les acteurs locaux.</p> <p>recyclage foncier des friches et zones périurbaines. Réfléchir à l'usage des espaces déjà artificialisés pour densifier et optimiser.</p> <p>La 1ère édition du fonds friches a d'ores et déjà permis de mobiliser près de 290 M€ pour financer 544 projets qui permettront de recycler environ 1300 ha de friches et de générer près de 3 400 000 m<sup>2</sup> de surfaces de logements dont près d'1/3 de logements sociaux, et plus d'1 600 000 m<sup>2</sup> de surfaces économiques (bureaux, commerces, industrie...).</p> <p>Compensation et renaturation de sols artificialisés.</p>	
	<p>Pour rendre le logement accessible à toutes et tous, nous instaurerons une Garantie Universelle des Loyers qui mettra en place une garantie publique financée conjointement et à parts égales par les propriétaires et l'État. Cette garantie sera financée à travers une cotisation de 1 à 2 % du montant du loyer, les fonds seront perçus par un organisme public et destinés à indemniser les propriétaires en cas d'impayés.</p>	
<p>Dépense</p>	<p>Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics avec un reste à charge zéro sur la rénovation thermique pour les ménages modestes</p> <p>Objectif : rénovation complète des 5 millions de passoires thermiques du parc privé français sur 10 ans, avec zéro reste à charge pour les ménages les plus modestes</p>	<p>+ 6 Mds € / an par rapport aux dépenses existantes pour l'aide à la rénovation thermique des bâtiments privés : nous augmenterons les aides dédiées à la rénovation thermique des logements et les financements de rénovation thermique des bâtiments pour les porter à 10 Md€ par an dès 2024.</p>

	<p><b>Objectif 2 : Les entreprises et administrations auront l'obligation d'atteindre une baisse de leur consommation finale d'énergie de 50% en 2030 (contre 40% aujourd'hui).</b></p>	<p><b>- +1Md€ pour tout ce qui concerne les bâtiments publics de l'Etat et des hôpitaux.</b></p>
	<p><b>Aide aux collectivités pour un plan massif dans les bâtiments publics et privés, comprenant le parc de logements sociaux, avec une part spécifique du soutien allouée pour les collectivités rurales</b></p>	<p><b>Coûts constants. L'enjeu central est de réorienter les relations financières Etats / collectivités pour plus de justice territoriale, avec de nouvelles formes de contractualisation qui mettent en priorité absolue les investissements pour le climat, et notamment la construction durable de logements abordables.</b></p>
Autre	<p><b>Prêt à taux zéro pour la rénovation afin d'inciter le secteur privé à proposer des offres intégrées pour le financement</b></p>	<p><b>Intégré dans les 6 Md€ dédiés à la rénovation thermique</b></p>

<b>Décarbonation des transports</b> Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Réformer les aides à l'acquisition de véhicules bas carbone ; Financer les infrastructures de recharge pour les véhicules bas carbone ; Financer les infrastructures de transport en commun dans la durée		
<b>Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques</b>		
<b>Nature des mesures</b>	<b>Mesures</b>	<b>Impact budgétaire estimé (et méthode/source)</b>
Fiscalité	Nous appliquerons une TVA réduite de 5,5 % sur les transports collectifs peu carbonés. Taux unique de TVA à 20 % pour tous les transports polluants - la TVA sur les services de transport de passagers générant des émissions (taxi/VTC non électriques, avion), par exemple, passera de 10% à 20%	Mesure neutre, avec des variations à la hausse qui compensent les variations à la baisse.
	Instaurer une taxe progressive sur les billets de vols internationaux entre pays du G20. La progressivité est déclinée selon la nature du billet : plus élevée en classe affaire qu'en classe économique.	Recettes supplémentaires attendues à hauteur de 350 M€.
Règlementation	Intégrer la mobilité dans les règles d'urbanisme Nous créerons un "score de dépendance automobile", un mobiliscore, pour chaque bien immobilier loué ou cédé, sur le modèle du diagnostic de performance énergétique, pour limiter la dépendance automobile et l'ensemble de ses nuisances et favoriser la revitalisation des centres bourg et éviter le mitage . Nous développerons les outils à destination des collectivités en multipliant et renforçant les mesures d'accompagnement à la mise en œuvre des Zones à Faibles Émissions sur tout le territoire français.	Mesure neutre

	<p>Interdire la vente de véhicules neufs avec un carburant fossile en 2030.</p>	<p>Les coûts de cette mesure sont décomposés en deux grandes familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1,5 Md€ par an liés aux investissements dans les bornes de recharge. Pour arriver à ce chiffre nous sommes partis d'une hypothèse de couverture du coût des bornes par l'Etat à hauteur de 22 % environ, et d'une hypothèse médiane par rapport aux différents travaux existants sur le coût total de ces installations à hauteur de 64 Md€, sur 10 ans.</li> <li>- 1Md€ par an, essentiellement les premières années, pour accompagner les ménages modestes via les dispositifs de bonus écologique et de prime à la conversion. L'objectif est que le coût du véhicule électrique s'approche le plus possible pour ces derniers du coût moyen d'un véhicule d'occasion, soit moins de 5 000 €. Des moyens supplémentaires seront dédiés à la conversion des véhicules autres que particuliers : utilitaires (via notamment le rétrofit), poids lourds, 2 roues, etc..</li> </ul> <p>- Ces hypothèses sont néanmoins à prendre avec précaution. Des facteurs encore largement inconnus peuvent les modifier : l'évolution des coûts respectifs des véhicules thermiques et électriques ; la baisse des recettes de TICPE qui est une moins value fiscale significative ; la diminution de la part modale du véhicule individuel liée à l'investissement massif sur les alternatives en transport en commun.</p>
--	---	---

	Un forfait mobilité durable obligatoire jusqu'à 1000€ par an et par salarié pour les trajets domicile - travail.	Cette mesure consiste principalement à rendre obligatoire le FMD, et à en réhausser le plafond. Ses effets budgétaires ne sont pas significatifs : ils concernent principalement les agents publics qui ne sont pas tous concernés. Nous l'avons évalué à 100 M€ environ.
	Interdire les vols intérieurs quand il existe une alternative de moins de 4h en train	Sans impact direct. Les montants des subventions aux lignes et aéroports actuellement concernés seront utilisés pour accompagner les reconversions et implanter de nouvelles activités.
Dépense	<p>Nous investirons massivement pour moderniser le réseau ferroviaire, rénover les lignes, améliorer le cadencement et moderniser le matériel roulant afin d'augmenter la part modale du train dans les mobilités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous ouvrirons de nouvelles lignes de trains d'équilibres du territoire (TET), soit la connexion entre grandes villes autrement que par LGV</li> <li>- Nous augmenterons le cadencement et améliorerons la régularité des trains du quotidien</li> <li>- Nous doublerons la part modale du fret ferroviaire</li> <li>- Nous ouvrirons 15 lignes de trains de nuit au cours du mandat</li> <li>-Sécurisation des infrastructures dans le cadre de l'adaptation au changement climatique</li> </ul>	<p>- Augmentation des crédits d'investissement de 4 Md€ par rapport aux dépenses actuellement effectuées, y compris celles prévues dans le cadre de France Relance. Une partie des dépenses dédiées aux trains du quotidien viendra du redéploiement de crédits issus de l'arrêt des projets à grande vitesse (Lyon-Turin, LGV Rhin-Rhône, LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax-frontière espagnole) et de la révision des CPER pour réorienter l'investissement routier vers le ferroviaire</p>
Autre	Nous développerons les infrastructures cyclables sur tout	- Augmentation de 500 M€ par an du montant du fonds vélo

	<p>le territoire (pistes cyclables, développement stationnements sécurisés pour les vélos, tourisme à vélo,...)</p> <p>Nous mettrons à disposition des usagers un pool de vélos en libre service dans chaque autorité organisatrice de la mobilité (AOM), gratuit pour les plus précaires</p> <p>Nous prêterons un vélo à tous les jeunes de 16 ans qui le souhaitent en partenariat avec les collectivités locales</p>	<p>- Le coût des autres mesures a été évalué à 300 M€ par an au total</p>
--	---	---

Production d'énergie décarbonée		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Dire clairement qui paiera (et combien)		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
	Orientation des placements des banques en imposant un malus prudentiel dès lors qu'elles financent des énergies fossiles	Sans impact budgétaire direct
	Appui et mise en oeuvre d'une taxonomie exigeante afin d'orienter les fonds privés vers les industries vertueuses	Sans impact budgétaire direct
Réglementation	Interdiction dès 2023 de l'importation du gaz et pétrole de schiste ainsi que du pétrole issu des sables bitumineux par l'instauration d'une certification sur l'origine	Sans impact budgétaire direct
	Eco-conditionnalité des aides publiques afin de soutenir les entreprises engagées dans un processus de décarbonation de leurs activités	L'objectif n'est pas de générer des économies, mais de réorienter les aides. Néanmoins il est probable que cette mesure se traduise, au moins dans un premier temps, par un gain budgétaire.
	Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devra être combiné à une hausse significative du prix du carbone sur le marché des quotas européens et à la suppression complète des quotas gratuits dès 2023.	
Dépense	Augmentation à 400 € du chèque énergie pour 6 millions de Françaises et de Français, avant la mise en place d'une tarification sociale de l'énergie	- Mesure évaluée à 1,2 Md € / an
	Éolien, solaire, biogaz : Une France renouvelable Nous atteindrons l'objectif de production de 70 TWh par l'installation de 3 000 nouveaux mats d'éoliennes terrestres sur le quinquennat, et le remplacement	- Montant de l'investissement sur les énergies renouvelables évalué à + 4Md€ par an  - Triplement du fonds chaleur d'ici la fin du quinquennat (soit + 700 M€ par an).

	<p>des moteurs en place par des moteurs plus puissants.  Nous installerons 25 GW en plus de photovoltaïque d'ici 2027.  Nous soutiendrons la production de biométhane, avec un objectif de 32 TWh à l'horizon 2030.  Nous soutiendrons les réseaux de chaleur, en particulier à proximité des sites industriels.</p>	
	<p>Nationalisation d'EDF, qui deviendra un outil puissant mis au service de la transition énergétique et de son organisation sur le long terme.</p>	<p>- Environ 5 Md€ pour procéder au rachat des parts minoritaires (dépense non récurrente)</p>
Autre	<p>Arrêt total des trois dernières centrales à charbon dès 2023, contre 2030 selon la PPE</p>	<p>Sans impact budgétaire direct, hors plans de reconversion.</p>
	<p>Arrêt à 50 % des centrales au gaz en 2030</p>	<p>Sans impact budgétaire direct, hors plans de reconversion.</p>
	<p>Signature d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles (TNP-EF) dont l'adhésion ouvrira l'accès à une plateforme plurilatérale de financement de la transition vers les énergies renouvelables</p>	<p>Sans impact budgétaire direct</p>
	<p>Nous encourageons les communautés citoyennes de l'énergie renouvelable dans tous les territoires</p>	

Transition agricole et alimentaire		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Revoir les critères d'attribution des aides agricoles et alimentaires ; Aider les ménages modestes à faire face à la hausse des coûts de l'alimentation durable ; Accompagner les éleveurs dans la transition		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Fiscalité	Une TVA à 0 % pour les produits issus de l'agriculture biologique. A contrario nous relèverons de 5,5 % à 20 % le taux de TVA pour une liste de produits trop gras, trop sucrés ou ultra transformés, à l'image de ce qui a déjà été fait pour les confiseries, les alcools et les produits de luxe	- La réduction de la TVA à 0% sur l'ensemble de la filière bio (à l'exception du tabac, de l'alcool et du cannabis) représente un manque à gagner fiscal d'environ 500 M€. Celui-ci est en partie compensé par l'augmentation des taux sur les produits trop gras, trop sucrés ou ultra transformés.
Réglementation	Nous sortirons de l'élevage industriel	
	Nous sortirons des pesticides, des engrais de synthèse	
	La loi portera un objectif de 100 % dans chaque cantine en 2027, avec un accompagnement pour l'atteindre.	- Mesure évaluée à 330 M€
	Une autre Politique Agricole Commune Nous financerons la généralisation des pratiques agricoles permettant la sortie des pesticides en sortant de la logique de substitution pour rémunérer les agriculteurs et agricultrices qui mettent en place des pratiques favorables à l'environnement. Ce financement passera notamment par une révision du plan stratégique national (PSN) dès septembre 2022 introduisant une conditionnalité renforcée, des changements dans les éco-régimes et une meilleure valorisation de l'agriculture biologique.	- Redéploiement de crédits existants.

	Redirection des différentes aides à l'investissement (européennes, nationales et régionales) vers les investissements de production de légumineuses dans les zones favorables	Sans impact budgétaire immédiat.
Dépense	Incitation financière à la transmission, avec une prime au cédant pour une installation en système agroécologique	Tous ces dispositifs seront financés par la réorientation progressive des aides agricoles européennes et nationales qui aujourd'hui soutiennent un modèle que nous dénonçons.
	Création d'un Fonds de Développement des Espaces Tests Agricoles, associant étroitement les centres de formation agricole, les collectivités territoriales et les organisations agricoles	
	Création d'une Dotation Nouvelle Installation, en faisant passer l'âge limite à 50 ans avec une modulation en fonction du degré d'engagement du projet d'entreprise dans la transition agroécologique	
	Lutte contre le surendettement et le surinvestissement en agriculture, en proposant une reprise de dette par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et en réorientant les aides à l'investissement vers les systèmes les plus autonomes	

Forêt		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Dépenser plus efficacement pour la forêt et le stockage de carbone		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Règlementation	<p>Nous renforcerons les aires naturelles protégées, leur financement et leur gouvernance, pour atteindre 40% d'aires protégées sur le territoire français terrestre d'ici 2030, réparties sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Dans chaque région, 5% des aires naturelles seront sous protection forte.</p>	<p>Les forêts sont un acteur essentiel de notre plan d'adaptation au dérèglement climatique, notamment par leurs actions de séquestration du carbone. La protection des forêts ainsi que la création d'aires protégées sont parties intégrantes de notre plan pour s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique, et donc de son budget (cf. infra).</p>
Dépense	<p>Nous réformerons l'Office National des forêts pour le réorienter vers ses missions de protection et de restauration de la nature et nous créerons de nouveaux emplois forestiers.</p>	

Adaptation		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Prévoir des ressources pour l'adaptation ; Conditionner les dépenses publiques de long terme à la prise en compte de l'adaptation		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Règlementation	Nous mettrons fin à l'imperméabilisation, l'artificialisation et l'appauvrissement des sols.	
	Nous renforcerons les normes liées à la construction pour mieux intégrer l'adaptation au changement climatique dans la planification et la conception des bâtiments	
	Nous mettrons en place en zone inondable un diagnostic obligatoire de vulnérabilité aux inondations pour les ventes ou les locations pour valoriser les efforts de réduction de vulnérabilité. Nous développerons la végétalisation dans le domaine du bâti , en concertation avec les acteurs locaux, en établissant des seuils minimums.	
Dépense	Nous renforcerons les moyens humains et matériels, en développant de nouveaux outils technologiques (application d'alerte aux populations).Nous réformons le régime assurantiel de la catastrophe naturelle notamment en renforçant la participation du secteur public en complément du régime assurantiel privé.	<p>- Moyens consacrés à la gestion des crises et des risques environnementaux augmentés de 500 M€ par an pour les porter à 1Md€ dès 2023.</p> <p>- La totalité des autres mesures de notre plan d'adaptation au réchauffement climatique représente une enveloppe estimée à 500 M€ annuels environ.</p>
Autre	Nous organiserons la relocalisation de certains quartiers ou zones d'habitation en zone de vulnérabilité et anticiperons dès maintenant des	

	solutions d'adaptation pour les populations.	
	Nous mettrons en oeuvre un plan "canicule" qui aura pour objectif de minimiser l'exposition en étendant les systèmes d'alerte aux phénomènes moins intenses et d'agir sur la vulnérabilité en luttant plus activement contre l'isolement social en amont (mise à jour annuelle des registres locaux des personnes vulnérables (en cas d'alerte), et en mettant en place des dispositifs de protection spécifiques dans les espaces collectifs -crèches, entreprises etc.	
	Nous développerons l'éducation aux risques tout au long de la vie et dès le plus jeune âge, par une sensibilisation des élèves à l'environnement, aux risques environnementaux, climatiques, naturels et technologiques.	
	Nous créerons une journée nationale de prévention des catastrophes naturelles, comme au Japon, afin de former l'ensemble des citoyens dans le cadre d'exercices annuels obligatoires de sécurité civile, en matière nucléaire, d'inondation ou de feux de forêt.	
	Nous créerons une Garde nationale environnementale	

## Collectivités

Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Donner aux collectivités les moyens de faire la transition

Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Fiscalité	Nous donnerons aux collectivités davantage de leviers de financement propres, et ainsi renforcer leurs liens avec les contribuables. Nous rétablirons les impôts de production supprimés en 2020, et mettrons fin à la compensation de l'Etat associée.	-Sans impact direct sur les comptes des collectivités. Baisse des dépenses de l'Etat de 10 Md€.
Règlementation	Nous proposerons un nouveau pacte financier qui visera à renforcer de façon significative les dispositifs de péréquation qui prendront davantage en compte les disparités de revenus au sein des territoires.	Sans impact budgétaire
Dépense	Nous mettrons en place un pacte financier entre l'État et les collectivités territoriales qui prévoira notamment l'augmentation de la Dotation de Soutien à l'investissement local pour les projets liés à la transition écologique	- + 500 M€ de dépenses supplémentaires par an
	Nous réformerons la contractualisation Etat / Collectivités afin de mieux intégrer les sujets environnementaux.	Sans impact budgétaire

## Réforme de la fiscalité

Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Réformer les niches fiscales dites « défavorables » au climat ; Clarifier l'usage des recettes de la fiscalité énergie-climat

Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Fiscalité	<p>Nous créerons un impôt de solidarité sur la fortune climatique. Ce dernier taxera les hauts patrimoines à partir de 2M€ (biens professionnels inclus) selon un barème progressif allant de 1% pour la première tranche à 3% pour la dernière.</p>	- recette de 15 Mds€ / an environ, sans la composante carbone
	<p>Un taux additionnel sera appliqué qui tiendra compte de l'impact carbone des actifs détenus (carbone score des actifs financiers, performance énergétique des actifs pour l'immobilier). Il fonctionnera selon une logique de bonus / malus, avec un taux à 0% pour les actifs "verts" et jusqu'à +1% pour tous les actifs néfastes pour le climat.</p>	
	<p>Des mécanismes de bonus malus seront intégrés dans l'ensemble de la fiscalité, avec deux réflexions prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur l'impôt des sociétés, des modulations de taux seront mises en place pour les activités fortement néfastes pour le climat, ou celles qui contribuent de façon significative pour le changement climatique ;</li> <li>- pour la taxe foncière, nous ouvrirons aux collectivités la possibilité de moduler les taux à la hausse ou à la baisse en fonction de la performance énergétique des logements.</li> </ul>	<p>L'objectif de cette généralisation de la logique bonus / malus n'est pas d'augmenter ni de diminuer le rendement des impôts concernés. Mesure neutre.</p>

	<p>Nous supprimerons les quotas gratuits, et appliquerons un prix au carbone importé via le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union Européenne, dont la mise en place sera accélérée.</p>	<p>Nous n'avons pas chiffré cette mesure qui repose sur un accord européen préalable.</p>
	<p>Nous proposons une réforme de la TVA, dont le taux sera modulé sur une base écologique pour les produits alimentaires et pour les transports. Sur le volet agricole et alimentaire, nous souhaitons favoriser l'essor d'un modèle écologique et durable. Nous mettrons en place une TVA à 0 % pour les produits issus de l'agriculture biologique. A contrario nous relèverons de 5,5 % à 20 % le taux de TVA pour une liste de produits trop gras, trop sucrés ou ultra transformés, à l'image de ce qui a déjà été fait pour les confiseries, les alcools et les produits de luxe. En matière de transport, nous proposons un taux à 5,5 % sur les transports collectifs peu carbonés (bus, train). A l'inverse, nous proposerons un taux unique de 20 % pour tous les transports polluants : la TVA sur les services de transport de passagers générant des émissions (taxi/VTC non électriques, avion) passera de 10% à 20%</p>	<p>- Au total nous anticipons un gain fiscal de 2Md€.</p>
<p>Règlementation</p>	<p>Une règle d'or climatique pour mesurer l'impact de l'intégralité des dépenses publiques Pour le climat, il faut changer les règles du jeu. Nous mettrons fin aux dépenses néfastes à l'environnement (18 Md€) en 2025, en réutilisant au moins la moitié des économies réalisées (9Md€) pour l'accompagnement de la transition des acteurs économiques concernés dans un premier temps, le temps de la transition. Pour les dépenses sectorielles (agriculture, presse,</p>	<p>- Le montant total d'économies théorique est de 18 Md€ par an. Toutefois chacune des dépenses concernée devra être supprimée dans le cadre d'un accord de transition avec les partenaires directement concernés. Dans les premières années du mandat au moins la moitié des dépenses seront utilisées pour accompagner les secteurs et territoires concernés dans la transition de leurs activités.</p>

	<p>transports, etc) ou territorialisées (notamment outremer), cet horizon pourra être étendu à 2030 sous réserve qu'un accord de transition et de compensation soit agréé par les partenaires sociaux, pour les mesures sectorielles, ou entre les collectivités territoriales et l'État, pour les mesures territoriales. Nous supprimerons toutes les niches fiscales défavorables pour le climat, en particulier celles qui concernent le transport aérien intérieur et le fret routier.</p>	<p>Le profil de ces économies est donc très progressif. A la fin du quinquennat nous évaluons à environ 12M€ le montant des économies nettes réalisées par la suppression de ces dépenses.</p>
	<p>Nous utiliserons le levier de la commande publique pour protéger notre économie et favoriser de nouveaux standards sociaux et environnementaux. L'accès des entreprises extra-communautaires à la commande publique sera davantage encadré dans le cadre d'un « Buy European Act ».</p> <p>Il sera complété par un « Small Business Act » qui soutiendra l'activité des PME.</p> <p>Les marchés publics nationaux à partir du seuil de 90 000 € seront conditionnés à la production par les entreprises d'une trajectoire carbone compatible avec le scénario 1,5 degrés</p>	<p>Sans impact budgétaire direct.</p>

	<p>Il existe près de 2 000 aides aux entreprises directes ou indirectes représentant 140 à 150 Md€ par an en matière d'aide au développement et maintien de l'emploi, de formation professionnelle, de soutien à certaines filières, d'aides d'urgence pendant la crise du COVID 19. Ces aides sont financées par l'Etat ou les collectivités locales. Seulement 10 % d'entre elles sont ciblées sur les enjeux de "développement durable". Le reste est constitué par des aides transversales ou ciblées sur les secteurs du tourisme, de la culture ou de l'innovation numérique.</p> <p>Nous conditionnerons toutes ces aides au respect de critères environnementaux (trajectoire de réduction de l'empreinte carbone et respect de la biodiversité), sociaux (maintien de l'emploi et création d'emplois) et de lutte contre les discriminations au sein de l'entreprise. Dans un premier temps, cette contrainte concernera les plus grandes entreprises.</p>	
--	---	--

Autre		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Dépense	<p>Fonds de décarbonation et de relocalisation de l'industrie</p> <p>Le fonds de décarbonation et relocalisation de l'industrie sera créé, qui prendra le relais des dispositifs de soutien du programme France 2030, et sera abondé par l'Etat et les conseils régionaux, et cogéré avec ces derniers.</p> <p>Ce fonds aura deux finalités majeures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir les industries engagées dans des processus de décarbonation de leurs procédés industriels, en particulier dans les filières de la chimie, des matériaux de construction, de la métallurgie, de l'agroalimentaire et de la papeterie ;</li> <li>- soutenir l'installation ou la relocalisation de nouvelles industries contribuant à la transition, comme la filière de production de vélo ou de nouvelles industries de la Greentech.</li> </ul>	<p>- Fonds abondé à hauteur de 2,5 Md€ : 1,5 Md€ pour le soutien des industries existantes, et 1 Md€ pour le soutien à l'installation de nouvelles industries contribuant à la transition.</p>

## Compléments

La règle d'or climatique c'est une idée générale pour dire que nous stopperons toute dépense néfaste pour le climat. On y fait rentrer tout ce qui concerne l'arrêt des dépenses publiques néfastes, la conditionnalité des aides, la redéfinition des règles de la commande publique et les bonus / malus climatiques introduits dans notre système fiscal.

Concernant les rénovations globales : nous voulons les systématiser et non les privilégier

Concernant les rénovations thermiques : le mécanisme de préfinancement par les énergéticiens correspond bien à une avance complète du coût des travaux, avec un remboursement sur les factures adressées au client (grâce aux économies réalisées) qui serait dégressif selon les revenus des ménages, le reste étant pris en charge par l'Etat. Pour les plus modestes, le reste à charge serait de 0.

Concernant l'alimentation : nous n'avons pas en effet de mesure ciblée "ménages modestes" type chèque alimentaire car nous avons une mesure plus large et plus complète : revenu citoyen pour tous dès 18 ans porté au niveau du seuil de grande pauvreté. C'est beaucoup plus fort, ce serait dommage d'avoir une lecture négative de cette partie telle qu'elle est formulée. Il est cumulé à une revalorisation du SMIC, du point d'indice et de revalorisations des bas salaires dans le secteur privé comme public. Je rappelle que selon l'INSEE plus le revenu augmente et plus la part dédiée à l'alimentaire diminue. C'est donc une vraie mesure sociale et pour une meilleure alimentation de toutes et tous.

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4764600->

Adaptation : La garde nationale environnementale serait créée sur le modèle de la réserve opérationnelle des armées ; ce dispositif permettra à des volontaires de mettre leur compétence au service du pays en cas de crise environnementale grave et leur accordera des formations régulières pour conserver leur savoir-faire et leur cohésion.

Fiscalité : Les dépenses défavorables à l'environnement sont estimées à 18 milliards : Il s'agit des 10 Md€ de dépenses néfastes pour le climat inscrits dans le PLF 2021 auxquels nous ajoutons la niche fiscale sur le kérosène du secteur aérien pour arriver au chiffre de 18Md€.

## Annexe

# Mesures sectorielles pour atteindre nos objectifs climatiques et environnementaux

Considérant la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) insuffisamment ambitieuse et précise, nous nous sommes appuyés sur les scénarios de [Carbone 4](#), de l'[Ademe Vision 2035-2050](#), de [NégaWatt](#), de l'[EPE](#), d'[Afterres2050](#) et du [Shift Project](#) pour définir nos mesures sectorielles. Notre projet répond point par point, source d'émission par source d'émission, à l'urgence de réduire les émissions des gaz à effet de serre, de protéger le vivant et d'adapter notre mode de vie et de production aux effets du changement climatique.

## TRANSPORT

Parmi les 25 milliards d'euros d'investissement direct dans la transition écologique, 7 milliards par an seront consacrés au transport, auxquels s'ajoutent les financements privés encouragés par nos mesures et les investissements réalisés par les collectivités locales.

### Développement du transport ferroviaire

**Mesure 1 :** 4 milliards d'euros supplémentaires investis chaque année dans le ferroviaire sur l'ensemble du mandat, notamment pour doubler la part modale du **fret ferroviaire** sur le mandat (9 % du transport intérieur de marchandises).

**Mesure 2 :** Les crédits destinés aux futures Lignes à grande vitesse seront réorientés vers les trains du quotidien (TER, Corail, Transiliens, RER, Tramway, etc.).

**Mesure 3 :** Nous ouvrirons de nouvelles lignes de trains d'équilibres du territoire (TET), soit la connexion entre grandes villes autrement que par LGV.

**Mesure 4 :** Nous ouvrirons 15 lignes de trains de nuit au cours du mandat.

**Mesure 5 :** Nous appliquerons une TVA réduite de 5,5 % sur les transports collectifs peu carbonés.

### Transports en commun et mobilités actives

**Mesure 6 :** Nous intégrerons dans les Plan locaux d'urbanisme en zones urbaines et péri-urbaines des « contrats d'axes » pour que chaque nouvelle habitation soit située à moins de 500 mètres d'une gare, d'un arrêt d'une ligne de transport collectif, ou d'une piste cyclable sécurisée.

**Mesure 7 :** Nous généraliserons le Forfait mobilité durable et augmenterons son plafond à 1 000 €/an afin de financer les dépenses en vélo, covoiturage, transport public et autres mobilité partagée.

**Mesure 8 :** La part modale du vélo est de 4 % en Allemagne, 9% aux Pays-Bas, où les investissements publics sont 2 à 10 fois supérieurs par rapport à la France.

Nous amplifierons le développement du vélo déjà en plein essor depuis quelques années en mettant à disposition des jeunes un vélo en location gratuite et en augmentant le Fonds vélo à hauteur de 500 millions d'euros par an.

Nous développerons une filière française de production-réparation-recyclage de vélos encourageant la réinsertion.

Nous installerons davantage d'aménagements cyclables confortables, sécurisés et efficaces en fixant un pourcentage du réseau de voirie dédié au vélo dans les PLU et pour résorber les discontinuités cyclables pour l'inter- et l'intra-urbain.

Nous mettrons à disposition des usagers un pool de vélos en libre service dans chaque autorité organisatrice de la mobilité (AOM), gratuit pour les plus précaires, financés à 50 % par l'Etat avec des services en gare.

## Développement de la voiture électrique et du covoiturage

**Mesure 9 :** Interdire la vente de véhicules neufs à moteur thermique dès 2030, y compris les véhicules hybrides. Cela divisera par 4 à terme l'impact carbone des véhicules particuliers et utilitaires en France. En complément, nous renforcerons le malus poids sur la vente de véhicules neufs pour limiter le nombre de SUV.

**Mesure 10 :** Plan national d'installation de bornes électriques pour que les utilisateurs de véhicules électriques soient assurés d'un maillage complet du territoire.

**Mesure 11 :** Accélération de la reconversion et l'implantation en France de l'ensemble de la chaîne de valeur pour la production de véhicules électriques par notre plan d'investissement industriel.

**Mesure 11.1 :** 1 million de véhicules bénéficieront d'une transformation des moteurs thermiques en moteurs électriques (rétrofit). Pour accompagner le développement de la filière, nous mettrons en place un grand plan de formation à destination des garagistes qui sera accompagné d'un dispositif d'avances pour permettre aux garagistes d'obtenir les homologations nécessaires au rétrofitage, afin d'augmenter le nombre d'acteurs présents sur ce marché.

**Mesure 12 :** Places de parking réservées aux covoitureurs, soutien de la mise en place de voies spécifiques pour les covoiturages sur les autoroutes.

## Aviation

**Mesure 13 :** Interdiction des vols intérieurs s'il existe une alternative ferroviaire de moins de 4 heures, et de 6 heures pour les vols européens.

**Mesure 14 :** Instaurer une taxe progressive sur les billets de vols internationaux entre pays du G20

## Autres mesures sur le transport

**Mesure 15 :** Suppression progressive des exonérations de TICPE dont bénéficient le transport routier et le gazole non routier.

**Mesure 16 :** Taux unique de TVA à 20 % pour tous les transports polluants - la TVA sur les services de transport de passagers générant des émissions (taxi/VTC non électriques, avion), par exemple, passera de 10% à 20%.

**Mesure 17 :** une "loi Evin pour le climat" qui interdira de façon progressive la publicité sur les produits les plus polluants, comme les vols aériens "low cost" ou les voitures les plus émettrices.

## LOGEMENT

### Rénovation énergétique performante des logements

**Mesure 1 :** Investissement de l'Etat à hauteur de 10 milliards d'euros supplémentaires par an dans la rénovation thermique des bâtiments publics et des logements. Le plan de rénovation thermique inclut la transformation du vecteur de chauffage (sortie du fioul et du gaz, forte croissance des pompes à chaleur ou électrification).

Nous nous inscrivons ainsi largement dans les objectifs fixés par l'ADEME de porter à 7% de logements en 2030 (1,8 M) se chauffant grâce aux pompes à chaleur.

**Mesure 2 :** Objectif de rénovation complète des 5 millions de passoires thermiques du parc privé français sur 10 ans, avec zéro reste à charge pour les ménages les plus modestes.

*Mesure 2.1 :* Création d'une obligation de rénovation globale et performante, et d'un droit opposable à la rénovation pour les locataires dont les propriétaires ne font pas les travaux.

*Mesure 2.2 :* Création d'un service public décentralisé de la rénovation énergétique qui identifiera et accompagnera les ménages en situation de précarité énergétique, simplifiera les aides en les rassemblant en un guichet unique, et permettra de changer l'échelle des rénovations en qualité et en quantité.

*Mesure 2.3 :* Ciblage spécifique de l'habitat privé insalubre, en particulier les copropriétés dégradées. Modification des règlements généraux de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) pour une meilleure prise en compte des enjeux sociaux et climatiques.

**Mesure 3 :** Aide aux collectivités pour un plan massif dans les bâtiments publics et privés, comprenant le parc de logements sociaux, avec une part spécifique du soutien allouée pour les collectivités rurales.

**Mesure 4 :** Prêt à taux zéro pour la rénovation afin d'inciter le secteur privé à proposer des offres intégrées pour le financement.

**Mesure 5 :** Lutte contre l'artificialisation des sols par un fonds de soutien à la reconversion des friches industrielles et urbaines, permettant soit de les réhabiliter pour y installer de nouvelles activités économiques ou du logement, soit de les renaturer. Il est essentiel de conserver les espaces naturels pour capter du carbone et s'adapter aux effets du changement climatique.

## **AGRICULTURE**

### **Elevage et alimentation carnée**

**Mesure 1 :** Interdiction de toute nouvelle "méga-installations" en élevage et fin progressive des pratiques d'élevage industriels en cage, en box ou sur caillebotis.

En accord avec [les objectifs fixés par l'ADEME](#), nous visons ainsi une trajectoire de réduction de -15% du cheptel bovin total en 2035.

**Mesure 2 :** Mobilisation du levier de la **restauration collective**. Objectif légal d'une alimentation 100 % biologique, moins carnée, locale de qualité et équitable dans la restauration collective en 2027. Mise en place une prime à l'investissement à la restauration collective pour permettre aux collectivités territoriales de former le personnel à de nouvelles pratiques et de réaliser les investissements nécessaires comme l'installation de légumeries par exemple.

**Mesure 3 :** Propositions au niveau européen

*Mesure 3.1 :* Encadrement des **importations** européennes de viande pour lutter contre la déforestation importée et mise en place de mesures-miroirs pour que les règles de production s'appliquent aux produits importés.

*Mesures 3.2 :* Réforme de la **Politique Agricole Commune** par l'introduction d'un critère de conditionnalité des aides en lien avec la densité animale.

**Mesure 4 :** Limitation du développement de l'**aquaculture** en privilégiant les espèces herbivores, en développant l'aquaculture labellisée "biologique" ou en favorisant les alternatives à l'aquaculture conventionnelle.

De nombreuses fermes aquacoles se sont développées et leur impact sur les poissons sauvages et l'état des mers est très préoccupant (médicaments et produits chimiques contaminant les espèces sauvages, farines animales à base d'espèces terrestres ou marines indispensables à la chaîne alimentaire déjà en danger, etc.).

En parallèle, nous lancerons un plan pour le développement des techniques de pêche non destructrices pour adapter les quantités pêchées selon les limites maximales recommandées par les scientifiques, en particulier celles du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM).

## Agriculture biologique

### I. Focus engrais et pesticides :

**Objectif sur le mandat :** Division par deux au minimum de l'usage des **pesticides** et des **engrais de synthèse** en France, par la conversion massive à l'agriculture biologique.

**Mesure 4 :** Interdiction immédiate dès le début du mandat des **néonicotinoïdes**, le **glyphosate**, les **fongicides SDHI** et tous les **pesticides cancérogènes**, mutagènes, reprotoxiques et perturbateurs endocriniens notoirement dangereux pour la santé et la biodiversité par voie réglementaire sur le fondement de l'article L253-7 du code rural.

**Mesure 5 :** Plan de sortie des **engrais azotés de synthèse** incluant la taxation renforcée de la production d'engrais chimiques et des mesures favorisant l'utilisation des sources d'azote organique (d'origine animale et végétale).

**Mesure 6 :** Révision du Plan stratégique national (PSN) dès septembre 2022 introduisant une conditionnalité renforcée, des changements dans les éco-régimes et une meilleure valorisation de l'agriculture biologique.

**Mesure 7 :** Proposition d'une refonte du processus d'autorisation des substances chimiques au niveau européen.

## **II. Transformation de l'offre :**

**Mesure 8 :** Incitation financière à la **transmission**, avec une prime au cédant pour une installation en système agroécologique.

**Mesure 9 :** Création d'un Fonds de Développement des Espaces Tests Agricoles, associant étroitement les centres de formation agricole, les collectivités territoriales et les organisations agricoles.

**Mesure 10 :** Création d'une Dotation Nouvelle Installation, en faisant passer l'âge limite à 50 ans avec une modulation en fonction du degré d'engagement du projet d'entreprise dans la transition agroécologique.

**Mesure 11 :** Réforme de l'enseignement agricole autour de l'agroécologie dans l'ensemble des cursus de formation agricole du supérieur (BTS + agro).

**Mesure 12 :** Adoption d'une **Loi Foncière** pour maîtriser plus efficacement le foncier agricole et naturel, considéré comme un bien commun. Cette future Loi foncière renforcera les moyens d'intervention des Établissements Fonciers Régionaux, qui couvriront l'ensemble du territoire national, et des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), dont une réforme est indispensable pour mieux réguler le marché foncier agricole, et renforcera sa gouvernance à la participation citoyenne et publique.

**Mesure 13 :** **Empêcher le développement des fausses solutions pour le climat en** appliquant de manière stricte de la décision de la Cour de justice de l'Union

Européenne qui dit que les “nouveaux OGM” sont bien des **OGM** et que toutes les dispositions d’interdiction d’utilisation et d’obligation d’étiquetage doivent s’appliquer, y compris sur les produits importés.

**Mesure 14 – Action européenne :** Nous porterons avec nos partenaires européens une PAC qui tourne définitivement le dos aux aides à la surface.

### **III. Transformation de la Demande**

**Mesure 15 :** une TVA à 0 % pour les produits issus de l’agriculture biologique. A contrario nous relèverons de 5,5 % à 20 % le taux de TVA pour une liste de produits trop gras, trop sucrés ou ultra transformés, à l’image de ce qui a déjà été fait pour les confiseries, les alcools et les produits de luxe.

**Mesure 16 :** Ouverture des réseaux "Projets Alimentaires Territoriaux" pour la mise en lien des habitants, habitantes, producteurs et productrices, et la structuration de plateformes logistiques et organisations localisées.

**Mesure 17 :** Mobilisation du levier de la restauration collective. Objectif légale d'une alimentation 100 % biologique, moins carnée, locale de qualité et équitable dans la restauration collective en 2027. Mise en place d’une prime à l’investissement..

**Mesure 18 :** Soutien à une méthodologie officielle d’Affichage Environnemental basée sur le Planet Scores à destination des consommateurs sur les produits alimentaires.

**Mesure n°19 :** Redirection des différentes aides à l’investissement (européennes, nationales et régionales) vers les investissements de production de légumineuses dans les zones favorables.

*NB : Les propositions précédentes visant à baisser l’usage des engrais chimiques permettront également de développer les légumineuses. De même, les mesures comme les mesures-miroirs permettront de développer des filières compétitives en France, aujourd’hui fortement concurrencée par une concurrence déloyale. A titre d’exemple, sur la filière lentille, les lentilles canadiennes représentent un tiers de la consommation européenne grâce notamment à des lentilles vendues peu chères. Cette différence de prix s’explique notamment par la possibilité laissée aux producteurs canadiens d’utiliser des pesticides interdits comme le sencoral, ou des pratiques agricoles interdites comme la dessiccation aux champs.*

### **Autres mesures agriculture**

**Mesure n°20 :** Plan pour une autonomie alimentaire dans les **outre-mer**. Face au système de monoculture et au lobbying du business agricole, nous accélérerons le développement des filières de diversification végétale et animale.

**Mesure n°21 :** Lutte contre le **surendettement** et le surinvestissement en agriculture, en proposant une reprise de dette par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et en réorientant les aides à l'investissement vers les systèmes les plus autonomes.

## ENERGIE

### Énergie électrique renouvelable

**Mesure 1 :** Nationalisation d'EDF, qui deviendra un outil puissant mis au service de la transition énergétique et de son organisation sur le long terme.

**Mesure 2 :** Objectif de production de 70 TWh par 12 000 éoliennes en 2027.

*Mesure 2.1 :* Installation de 3 000 nouveaux mâts d'éoliennes terrestres sur le mandat, en tenant compte des paysages et de la biodiversité et en veillant à une répartition équitable

*Mesure 2.2 :* Mise en œuvre des 7 parcs éoliens en mer qui sont programmés d'ici 2028, et développement de l'éolien flottant.

*Mesure 2.3 :* Adoption d'un plan de remplacement des éoliennes existantes pour augmenter la puissance et limiter le nombre de nouvelles installations.

**Mesure 3 :** Installation de 25 MW de capacité photovoltaïque supplémentaires sur le mandat, soit environ 340 km<sup>2</sup> sur toiture et par ombrières sur parking, grâce à l'extension de l'obligation de réaliser des dispositifs de production d'énergies renouvelables aux bâtiments industriels, commerciaux et parking existants.

**Mesure 4 :** Simplification des plans climat-énergie territoriaux pour les collectivités afin qu'ils soient déployés sur tout le territoire.

**Mesure 5 :** Production de 32 TWh de biogaz à horizon 2030 grâce au développement de méthaniseurs de taille modeste. Réduction du coût de la biomasse issue d'exploitations n'utilisant pas de pesticides, d'engrais de synthèse ou d'alimentation animale importée.

**Mesure 6 :** Association des citoyens à leur avenir énergétique. Développement et accélération des communautés d'énergie citoyenne et renouvelable sur tout le territoire, avec un objectif de 15% des citoyens deviennent coopérateurs d'un projet d'énergie citoyenne d'ici 2027. Relance de la démarche des Territoires à Énergie positive (TEPOS)

**Mesure 7 :** Portage au niveau européen la suspension des règles de concurrence sur le marché de l'électricité pour revenir à des tarifs réglementés.

## Réduction des énergies fossiles dans le mix électrique

**Objectif : une électricité 100 % renouvelable (voir les mesures au-dessus)**

**Mesure 8 :** Arrêt total des trois dernières centrales à charbon dès 2023, contre 2030 selon la PPE.

**Mesure 9 :** Interdiction dès 2023 de l'importation du gaz et pétrole de schiste ainsi que du pétrole issu des sables bitumineux par l'instauration d'une certification sur l'origine.

**Mesure 10 :** Arrêt à 50 % des centrales au gaz en 2030.

**Mesure 11 :** Porter à Bruxelles une taxonomie européenne "énergie verte" réservée aux seules énergies renouvelables (sans le nucléaire et le gaz)

**Mesure 12 :** Signature d'un traité de **non-prolifération des énergies fossiles** (TNP-EF) dont l'adhésion ouvrira l'accès à une plateforme plurilatérale de financement de la transition vers les énergies renouvelables.

Mesure complémentaire pour sortir des énergies fossiles : Orientation des placements des banques en imposant un malus prudentiel dès lors qu'elles financent des énergies fossiles - a contrario mise en place d'un système de bonus pour celles dont les placements sont très majoritairement "verts".

## **Biométhane**

**Mesure 13 :** Soutien à la production de biométhane, avec un objectif de 32 TWh à l'horizon 2030. Nous développerons la méthanisation de façon cohérente avec les enjeux de l'agroécologie et en s'appuyant sur une planification nationale des usages de la biomasse (alimentation, fibres, énergie). Les soutiens publics seront modulés en appliquant des bonus pour le biogaz produit sur des exploitations n'utilisant pas d'engrais de synthèse ou n'ayant pas recours à des importations d'alimentation animale. Au-delà de l'intérêt d'une énergie bas-carbone, le biométhane permet d'éviter le relargage direct dans l'air du méthane provenant des déjections animales. Ainsi, il contribue également à la réduction des émissions du secteur agricole.

**Mesure 14 :** Investissement dans des centres de compostage et de méthanisation pour tenir l'objectif de valorisation sous forme de matière de 65% des déchets non dangereux non inertes en 2025. Les collectivités n'atteignant pas le 65% en 2025 seront pénalisées proportionnellement à la hauteur des émissions de méthane ainsi créées.

## **INDUSTRIE**

### **Sobriété énergétique**

Dans le plan d'investissement de 25 milliards d'euros par an, une partie sera fléchée sur la réindustrialisation et la décarbonation du secteur.

**Mesure 1 :** Appui et mise en oeuvre d'une taxonomie exigeante afin d'orienter les fonds privés vers les industries vertueuses,

**Mesure 2 :** Soutien à l'innovation dans les filières industrielles par l'**éco-conditionnalité** généralisée des aides publiques. Ces innovations devront particulièrement adresser les filières qui émettent le plus de GES : la fabrication des matériaux de construction (ciment, chaux et plâtre), la sidérurgie, l'industrie chimique, la production alimentaire et la fabrication de papier carton.

**Mesure 3 :** Amplification du green deal européen : Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devra être combiné à une hausse significative du prix du carbone sur le marché des quotas européens et à la suppression complète des quotas gratuits dès 2023.

### **Economie circulaire et zéro déchet**

**Mesure 4 :** Interdiction du plastique à usage unique d'ici 2030 (contre 2040 depuis la loi AGEC de Brune Poirson)

**Mesure 4.1.** Objectif 50% de vrac alimentaire à la fin du mandat

**Mesure 4.2.** Généralisation de la consigne sur le verre réutilisable dans le cadre de filières territorialisées de réemploi d'ici 2025

**Mesure 5 :** Instauration d'une taxe (Taxe Générale sur les activités polluantes) en amont sur les produits plastiques fabriqués à partir de résine de plastique vierge, selon le principe pollueur-payeur.

**Mesure 6 :** Fléchage d'un pourcentage des financements de la "Responsabilité Élargie du producteur" pour la prévention des déchets et le développement du réemploi, géré par les collectivités locales.

**Mesure 7 :** Simplification des fonds réemplois prévus par la loi AGEC (il y'en a actuellement une vingtaine, une par REP) en un seul fonds (guichet unique). Objectif sur le mandat : Quadrupler les montants alloués à ces fonds, simplifier son accès en supprimant la condition d'appels à projet, Inclure les acteurs publics locaux et nationaux dans la gouvernance du fonds.

**Mesure 8 :** Lutte contre l'obsolescence programmée des appareils électroniques en favorisant leur réparation et en interdisant l'obsolescence logicielle. Nous étendrons aussi les délais de garanties afin de les doubler de 5 à 10 ans avec une réinitialisation des délais en cas d'échange pour panne ou de réparation.

**Mesure 9 :** Réduction de la TVA de 20% à 5,5% sur l'ensemble des services de réparation. (existe déjà un taux réduit pour la réparation des bicyclettes, chaussures, vêtements, rénovation de logements privés)

**Mesure 10 :** Réduction des déchets au sein de l'industrie du textile et du numérique par l'instauration d'une éco-contribution à 1 euro sur les vêtements et les produits électriques et électroniques, dont les recettes serviront notamment au financement d'infrastructures de traitement et de recyclage

### **Transition industrielle**

**Mesure 11 :** Extension de l'obligation de réaliser des dispositifs de production d'énergies renouvelables aux bâtiments industriels, commerciaux et parking existants (cf. Chapitre énergie). Impact estimé : 340 km<sup>2</sup> de PV sur toiture et par ombrières.

**Mesure 12 :** Développement de filières industrielles d'avenir. Exemple : une filière européenne de la batterie, dans le prolongement du European Battery Innovation lancé début 2021 en UE, qui a pour ambition d'atteindre 25 % de la production mondiale de batterie (contre 3 % actuellement) et qui couvre le recyclage et le réemploi des matériaux.

**Mesure 13 :** Création d'un fonds industrie pour accompagner les mutations des secteurs les plus touchés par la transition, et d'un fonds de soutien à la reconversion des friches industrielles, permettant soit de les réhabiliter pour y installer de nouvelles activités économiques ou du logement, soit de les renaturer, pour limiter l'artificialisation des sols.

### **Mesures transversales : fiscalité, conditionnement des aides publiques, réforme institutionnelle, alignement de la politique commerciale**

#### **Mesure 1 : Création d'un Défenseur des droits de la Nature et d'une Haute Autorité des Limites planétaires**

Nous créerons un Défenseur des droits de la Nature pour veiller au respect de l'obligation de préserver la nature et de lutter contre le dérèglement climatique. Cette autorité pourra être saisie par les citoyen-ne-s dans le cadre de procédures précontentieuses ou contentieuses - et assurera une médiation envers l'administration lorsque cela est nécessaire. Elle veillera au respect de l'article 7 de la charte sur l'environnement qui garantit l'information et la consultation du public sur tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement.

La Haute Autorité des limites planétaires, une mission étendue et renforcée de l'actuel Haut conseil pour le climat, fournira une évaluation sur la qualité des lois, règlements et programmes nationaux et locaux afin de guider l'administration dans le respect des équilibres biologiques des écosystèmes au regard des limites planétaires.

### **Mesure 2 : l'éco-conditionnement de l'ensemble des aides publiques.**

Il existe près de 2 000 aides aux entreprises directes ou indirectes représentant 140 à 150 Md€ par an en matière d'aide au développement et maintien de l'emploi, de formation professionnelle, de soutien à certaines filières, d'aides d'urgence pendant la crise du COVID 19. Ces aides sont financées par l'Etat ou les collectivités locales. 90% de ces aides sont transversales ou ciblées sur les secteurs du tourisme, de la culture ou de l'innovation numérique. Dans le cadre de la crise sanitaire et ses effets économiques, en 2020, plus de 30 Md € ont été dépensés par l'Etat pour sauver des secteurs polluants, sans réelles contreparties.

Nous conditionnerons toutes ces aides au respect de critères environnementaux (trajectoire de réduction de l'empreinte carbone et respect de la biodiversité), sociaux (maintien de l'emploi et création d'emplois) et de lutte contre les discriminations au sein de l'entreprise. Dans un premier temps, cette contrainte concernera les plus grandes entreprises. Un « accord de transition juste », assorti d'engagements concrets, devra être signé pour pouvoir disposer de ces aides, accompagné de plans retraçant l'engagement concret des entreprises dans la décarbonation de leurs activités et l'atteinte de critères sociaux : formations de l'ensemble des acteurs de l'entreprise (dirigeants et salariés) aux enjeux du dérèglement climatique auprès d'organismes agréés ; évolution du bilan carbone de l'entreprise ; relocalisation d'activités sur le territoire national ; promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Aucune aide ne pourra être attribuée aux entreprises implantées dans des paradis fiscaux.

### **Mesure 3 : l'exemplarité écologique de la commande publique**

Nous utiliserons le levier de la commande publique pour protéger notre économie et favoriser de nouveaux standards sociaux et environnementaux. Les marchés publics nationaux à partir du seuil de 90 000 € seront conditionnés à la production par les entreprises d'une trajectoire carbone compatible avec le scénario 1,5 degrés, ainsi qu'à l'existence d'une politique de lutte contre les discriminations. Pour favoriser la production locale, nous mettrons en place un "buy european act", afin d'intégrer des critères de localité dans les marchés publics.

### **Mesure 4 : Inscription du crime d'écocide dans le droit pénal**

Nous définirons l'écocide comme le fait de causer des dommages graves, durables ou étendus à l'environnement de nature à mettre en danger à long terme l'équilibre des milieux naturels ou susceptible de nuire à l'état de conservation d'un écosystème. Nous porterons la reconnaissance de l'écocide au niveau européen ainsi que devant la Cour pénale internationale, aux côtés des États qui partagent notre ambition d'assurer la défense des communs planétaires.

**Mesure 5 : L'ISF climatique.** L'ISF Climatique est prévu d'être mis en œuvre dès le PLF-2023 et se décompose en deux impôts distincts qui se cumulent (imposition du patrimoine total + contribution climat) portant sur les mêmes types de biens. La **Contribution climat soumise à un bonus/malus** de 0,5 % +/- 0,5 %, selon les critères suivants :

- Chaque actif immobilier est taxé en fonction de sa performance énergétique
- Chaque actif financier est taxé en fonction d'un *score carbone*\* positif ou négatif. Un bien qui ne rentre pas dans le périmètre du score carbone ou qui est jugé climatiquement neutre sera taxé à 0,5 % par défaut.

\* *score carbone* : un label public, largement inspiré de la taxonomie européenne, sera mis en œuvre dès que possible pour juger si un actif financier contribue à la transition écologique, est neutre climatiquement ou au contraire freine la transition écologique. Une prise en compte des actifs socialement responsables (type ISR) sera étudiée.

**Mesure 6 :** La France mettra en place un moratoire sur la signature de tous les **accords de commerce** en cours de négociation ou de ratification, notamment le CETA et l'accord avec le Mercosur. La France ne signera plus d'accord tant que des clauses sociales et environnementales contraignantes et contrôlables ne seront pas intégrées. Nous sanctionnons commercialement les Etats qui tournent le dos à leurs engagements climatiques.

### **Mesure 7 Nous inscrirons le climat, le respect du vivant et des limites planétaires dans la Constitution**

Nous inscrirons dans la Constitution que la France est une République écologique, qui garantit la préservation de la biodiversité, lutte contre le changement climatique, dans le respect du principe de non-régression et des limites planétaires.

## Annexe : Un programme pour la sauvegarde de la diversité biologique

75 % du milieu terrestre et 66% du milieu marin est « sévèrement altéré » à ce jour par les activités humaines, nous avons perdu 87% des zones humides du monde en un siècle, près d'un million d'espèces sont gravement menacées d'extinction. La France a une responsabilité particulière. Elle abrite environ 10 % de la biodiversité mondiale, elle compte plus de 19 000 espèces endémiques, dont 80 % en outre-mer.

L'IPBES, l'équivalent du GIEC pour la Biodiversité, a identifié cinq causes majeures de l'érosion de la biodiversité : le changement d'usage des terres et des mers, l'exploitation directe des écosystèmes et des organismes, le changement climatique, les pollutions locales, et les espèces invasives. Notre programme répond méthodiquement, et avec des moyens adéquats, à chacune de ces pressions.

Cinq causes majeures de l'érosion de la biodiversité identifiées par l'IPBES	Nos mesures pour y répondre :	
<b>Changement d'usage des terres et de la mer</b>	<p><b>Milieux terrestres et aquatiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zéro artificialisation nette dans les PLU d'ici 2025</li> <li>• Plan d'ampleur de réhabilitation des friches industrielles et urbaines</li> <li>• Moratoire sur les entrepôts de e-commerce</li> <li>• Formation des agents et des préfets aux enjeux de préservation de la biodiversité</li> <li>• Renforcement de l'application des mesures de préservation des zones humides</li> <li>• Attention particulière à la préservation de la biodiversité ultramarine</li> <li>• Plus de 30% d'aires nationales protégées</li> <li>• Limiter le drainage agricole pour préserver les zones humides</li> <li>• Transition générationnelle agriculteurs vers le bio</li> </ul>	<p><b>Milieux marins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des aires marines protégées et des aires de protection intégrale</li> <li>• Instauration d'un plan de surveillance et d'intervention renforcé des aires protégées</li> </ul>
<b>Exploitation directe de certains organismes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre la surpêche</li> <li>• Encadrement des techniques de pêche et lutte contre les techniques de pêche destructrices</li> <li>• Interdiction de l'exploitation minière des fonds marins</li> <li>• Financement de programmes de recherche et d'exploration génétique des milieux marins</li> </ul>	
<b>Changement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -55% d'émissions GES nationales d'ici 2030 ; Réduction des émissions importées.</li> </ul>	
<b>Pollutions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de 70 % l'usage des pesticides d'ici la fin du quinquennat</li> <li>• Proposition d'une sortie complète des pesticides de synthèses en Europe d'ici à 2035</li> <li>• TVA 0 % pour le bio de proximité - Cantines 100 % bio, de qualité et local avec options végétariennes</li> <li>• Politique de réduction et de valorisation des déchets - soutien au réemploi</li> <li>• Protection des zones de captage d'eau potable contre les pollutions agricoles</li> <li>• Priorité nationale de lutte contre la pollution de l'air</li> <li>• Plans locaux de lutte contre la pollution lumineuse et phonique</li> <li>• Renforcement des contrôles et sanction sur le déversement de substances chimiques dans l'eau</li> <li>• Démarche d'économie circulaire centrée sur la réduction en amont et le réemploi</li> <li>• Sortie du tout plastique d'ici 2030</li> </ul>	
<b>Espèces exotiques envahissantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affirmer les missions de protection et de restauration de la nature de l'Office national des forêts.</li> <li>• Plan national de formation des acteurs de l'aménagement du territoire et du monde maritime pour mieux connaître les espèces exotiques envahissantes et les actions à mettre en œuvre.</li> </ul>	
<p>Mesures institutionnelles complémentaires :</p> <p>Reconnaissance du crime d'écocide - Création d'un défenseur des droits de la nature et d'une Haute autorité des limites planétaires</p> <p>Renforcement des exigences de reporting Biodiversité harmonisé pour les entreprises et les institutions financières, fondées sur les travaux scientifiques et accordées avec les objectifs internationaux.</p>		